Règlement du concours « Le Bas de Noël géant 2026 »
DRUMMOND ÉCONOMIQUE

Préambule

Le concours **« Le Bas de Noël géant »** est organisé par Drummond économique, se déroulant du 21 novembre au 17 décembre 2026 à 23 h 59 sous l'initiative des commerçants du centre-ville et du quartier Saint-Joseph.

Admissibilité

Le concours est ouvert aux personnes résidant au Québec et âgées de 18 ans ou plus. Les renseignements fournis doivent être exacts.

Sont exclus les employés, dirigeants, administrateurs, agents et représentants de la Ville de Drummondville, de Drummond économique, des agences de publicité et de promotion associées au concours ainsi que les personnes domiciliées avec ceux-ci.

Une preuve d'identité, d'âge ou de résidence peut être exigée.

Participation

Les participants doivent visiter les commerces participants, repérer le code QR affiché sur place, prendre une photo du cadeau qu'ils aimeraient offrir ou recevoir chez ce commerçant, puis remplir le formulaire en numérisant le code QR.

La photo doit permettre d'identifier clairement le commerce en mettant en vedette le produit ou le service visé, ainsi qu'un élément distinctif de l'entreprise, comme son logo, un employé ou tout autre élément caractéristique.

Une seule participation par commerce est autorisée pendant toute la durée du concours.

Participations supplémentaires

Une personne ayant rempli les formulaires de trois commerces participants différents admissibles recevra une participation supplémentaire.

Les participants sont également invités à repérer le Bas de Noël géant lors des déplacements dans les commerces participants. Une fois celui-ci trouvé, ils doivent numériser le code QR affiché sur le Bas de Noël géant afin d'indiquer l'endroit où ils l'ont découvert. Une seule participation est autorisée par emplacement.

Liste des commerces participants

Animalerie Aquarium
Atelier Floral Meraki
Aubier Microbrasserie
BBQ Labonté
Boutique Marie Soleil
Boutique seconde main
Centre Ultimaction
Choco Daisy

Collect Atout et Rétro Sport
Épicerie exotique Kanya
Friperie La Coccinelle
Gamer's Spot
IGA Extra Marché Descoteaux
La Grange des Artisans
La Muse
Laser Force
Les Garnements
Les Pâtisseries et Crèmerie Mini enr.
Librairie Temps Libre
Magnetik
Marché public Drummondville
Miss Jujube
Ô Boudha Vert
Plancher Rousseau Rodier
Poke et Ramen-moi
Restaurant Le Coin d'Haiti
Restaurant Mezquila
Terra Mia
Tes Fleurs
Toilettage Oh Lala Tout Doux
Zone course

Prix

Un (1) bas de Noël géant d'une valeur totale de 10 000 $, composé de certificats-cadeaux et de produits offerts par les commerces participants.

Sélection de la personne gagnante et date du tirage

Un tirage au sort sera effectué le 18 décembre 2026 par un employé du Service des communications de Drummond économique, sous la supervision de l'agente de mobilisation et de concertation du Centre-Ville et du Quartier Saint-Joseph de Drummond économique, au 1500, rue Jean-Berchmans-Michaud à 10h00.

Le nom de la personne gagnante sera disponible à partir du 18 décembre 2026, et ce, jusqu'au 18 février 2027 au Service des communications de Drummond économique.

Date limite de participation

Le concours se termine le 17 décembre 2026 à 23 h 59. Les participants ont jusqu'à cette date pour participer et être admissibles au concours.

Réclamation des prix

Afin d'être déclaré gagnant, le participant devra :

a) Être joint par téléphone et par courriel par les organisateurs du concours dans les sept (7) jours suivants le tirage ;
b) Réclamer le prix dans les dix (10) jours ouvrables suivants l'appel ou la lettre ;
c) Fournir une preuve d'identité avec photo et adresse ;
d) Signer le formulaire de déclaration, sous peine de nullité.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au paragraphe ci-dessus ou toute autre condition prévue du présent règlement de participation, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

Conditions générales

Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants ou ne respectant pas les conditions de participation.

Les organisateurs n'assureront aucune responsabilité dans tous les cas à leur incapacité d'agir qui résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Tout prix devra être accepté comme décrit au présent règlement et n'est aucunement monnayable.

Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.

Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un évènement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec si requise. Dans tous les cas, les organisateurs du concours, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de services ou de prix liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents et représentants, ne pouvant pas être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ou d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.

En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité ou de promotion, les fournisseurs de prix, les employés, agents et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise les organisateurs du concours, leurs partenaires et représentants, fournisseurs du prix, à utiliser, si requis, ses noms, déclaration relative aux prix, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limite quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.

Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants relatifs au présent concours est finale et sans appel, sous réserve, de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution

d’un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des Jeux du Québec uniquement aux fins d’une intervention pour tenter de le régler.

Sauf indication contraire par les participants, les renseignements personnels recueillis à leur sujet dans le cadre de ce concours seront utilisés seulement par les organisateurs du concours afin de faire de la promotion.

Ce concours n'est ni associé à Facebook, ni géré ou commandité par Facebook. Les renseignements fournis par les participants sont transmis aux organisateurs du concours et non à Facebook.

Texte des règlements du concours

Toute personne peut se procurer le texte des règlements dudit concours sur le site Web de Drummond économique au : https://www.drummondeconomique.ca/media/lu4asa0i/r%C3%A8glements-bas-de-no%C3%ABl-g%C3%A9ant.pdf